

RAPPORT N° 05/8-27
au Conseil Municipal

OBJET

**REALISATION D'UNE AIRE COUVERTE SPECIFIQUE DE VOLLEY-BALL
A SAINT-FRANCOIS**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES POUR LES LOTS 3, 4, 5 ET 6
AUTORISATION DE REGROUPER LES LOTS 1 (VRD) ET 2 (GROS ŒUVRE)
AUTORISATION DE LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES**

Délibérations antérieures

N°04/2-04 approuvant le projet.
N°05/3-02 approuvant le plan de financement.

Rappel du projet

La ligue Réunionnaise de Volley Ball est propriétaire du terrain cadastré section ES 60 à Saint-François sur lequel a été construit des plateaux sportifs et un bâtiment de logement et de bureaux (Foyer Pierre LAGOURGUE).

Afin de favoriser l'émergence d'un véritable pôle espoir de haut niveau, agréé par la Fédération Française de Volley-Ball, la Ligue Réunionnaise ambitionne aujourd'hui la construction d'une aire couverte spécifique de volley-ball sur une partie du terrain en cause, situé au 87 boulevard de Saint-François, d'une superficie de 2 506 m².

Cet équipement permettra en outre :

- la valorisation du foyer de volley-ball en tant que pôle régional de référence ;
- l'implantation nouvelle de l'Ecole de volley-ball de Saint-Denis installée jusqu'à présent au Gymnase Universitaire ;
- le désenclavement des compétitions de jeunes et adultes, le week-end notamment, par rapport à la sur-utilisation de Champ-Fleuri et du Gymnase Universitaire ;
- l'utilisation de la salle par les écoles primaires du quartier (La Chaumière, Saint-François 4^{ème} et 7^{ème}, Brûlé).

L'estimation du coût de l'opération s'élevait à 841 000 € HT soit 912 485 € TTC.

RAPPORT N° 05/8-27

Déroulement de la procédure

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 23 septembre 2005 et la limite de réception des offres fixée au 18 octobre 2005.

Conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics, le marché a été alloté en cinq lots, en raison des spécificités de chaque corps d'état.

La Commission d'appel d'offres réunie le 23 novembre 2005 a retenu les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT €	MONTANTS TTC €
LOT 1 - VRD	Pas d'offre		
LOT 2 - Gros Oeuvre	Infructueux		
LOT 3 - Charpente couverture	C/M	268 429,00	291 245,46
LOT 4 - Plomberie	BSO	20 753,50	22 517,54
LOT 5 - Electricité	EER	44 349,38	48 119,07
LOT 6 - Peinture	LOMBARD	25 926,96	26 022,00

Les lots n°1 et n°2 sont de montants relativement faibles, pour rendre plus attractive la consultation, il est proposé de les rassembler en un lot unique.

L'estimation de ce nouveau Lot n°1 VRD-Gros Œuvre relancé, est de 418 240 € HT soit 453 791 € TTC.

Demande d'autorisation

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, je vous demande, en conséquence :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- les crédits définis ont été inscrits sous les chapitres 23 et Article 2313 du Budget principal 2005 ;

RAPPORT N° 05/8-27

2° de prendre acte du lancement de la procédure ;

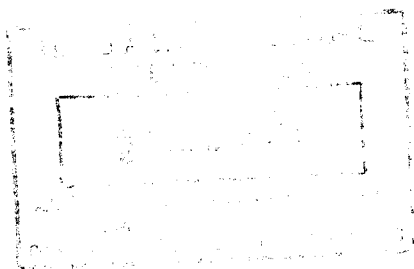
3° de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 23 novembre 2005, comme exposé ci-dessus.

4° de m'autoriser à modifier l'allotissement en regroupant les lots 1 VRD et lot 2 Gros œuvre en un lot unique.

L'estimation du coût de l'opération pour le Lot 1 VRD-Gros Œuvre relancé s'élèverait à : 418 240 € HT soit 453 791 € TTC.

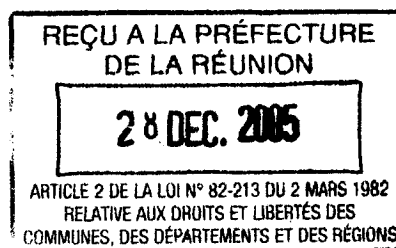
5° de m'autoriser à relancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert pour ce lot unique et à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 05/8-27
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 décembre 2005**

OBJET

**REALISATION D'UNE AIRE COUVERTE SPECIFIQUE DE VOLLEY-BALL
A SAINT-FRANCOIS**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES POUR LES LOTS 3, 4, 5 ET 6
AUTORISATION DE REGROUPER LES LOTS 1 (VRD) ET 2 (GROS ŒUVRE)
AUTORISATION DE LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 novembre 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-27 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la réalisation d'une aire couverte spécifique de volley-ball à Saint-François (procédure d'appel d'offres ouvert, en application des Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres en séance du 23 novembre 2005.

DELIBERATION N° 05/8-27

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT €	MONTANTS TTC €
LOT 1 - VRD	Pas d'offre		
LOT 2 - Gros Oeuvre	Infructueux		
LOT 3 - Charpente couverture	C/M	268 429,00	291 245,46
LOT 4 - Plomberie	BSO	20 753,50	22 517,54
LOT 5 - Electricité	EER	44 349,38	48 119,07
LOT 6 - Peinture	LOMBARD	25 926,96	26 022,00

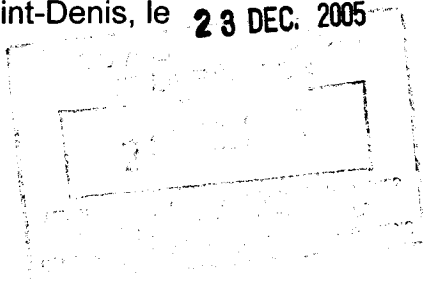
ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à modifier l'allotissement en regroupant les lots 1 VRD et 2 Gros œuvre en un lot unique, d'un montant de 418 240 € HT soit 453 791€ TTC.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à relancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert pour ce lot unique et à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres.

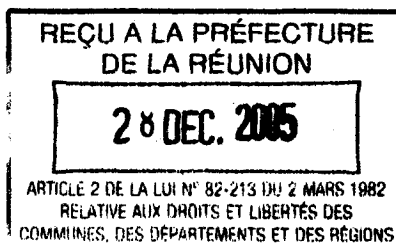
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 23 DEC. 2005



LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA





RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Travaux de construction d'un gymnase de volley-ball à Saint-François.

Date de la réunion de la Commission : **23 novembre 2005**

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	✕	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	✕	
M. PAYET J. Claude	Conseiller municipal	Membre	✕	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	✕	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	✕	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		✕

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. SABATTE	DDCCRF			
M. BRIAND	Receveur Municipal		✕	

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 25 octobre 2005.

A cette date les plis des 11 entreprises suivantes ont été reçus dans les délais : C/M – JSPB – SBTPC (lettre d'excuse) – LOMBARD – JORECTECH – SIZÉ – EER – EFS – SRIS – CMOI et BSO.
Aucun pli n'est arrivé hors délai.

Après examen des pièces fiscales et sociales ainsi que des garanties professionnelles et financières de chacun des candidats, seul **JORETECH** n'a pas été admis à l'ouverture de sa seconde enveloppe, car n'ayant pas fourni l'attestation sur l'honneur visée à l'article 46 du CMP.

Après enregistrement des offres, la commission a alors demandé aux services de procéder à l'analyse de celles-ci.

II. ANALYSE

L'analyse s'est effectuée en fonction des critères d'attributions fixés dans le Règlement de Consultation :

- 1) prix des prestations (70 %);
- 2) valeur technique (30 %).

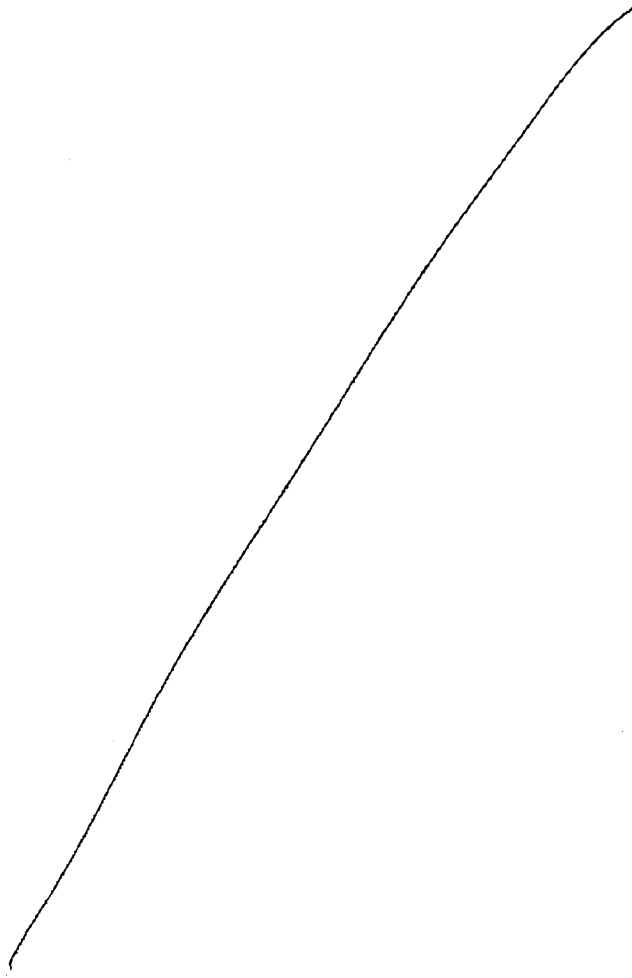
III. CONCLUSION

Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide :

de retenir les offres économiquement la plus avantageuses sur la base des classements suivants :

- * pour le lot 3 : 1) C 101 (offre la mieux notée sur la base des critères pondérés : 3,40 - cf rapport d'analyse) ;
2) C 101
- * pour le lot 4 : 1) B 50 (offre la mieux notée : 9,10) ;
- * pour le lot 5 : 1) E E 1 (offre la mieux notée : 9,10) ;
- * pour le lot 6 : 1) C 018 A D S (offre la mieux notée : 9,40) ;






SAINT-DENIS, LE 23/11/05
LE PRESIDENT

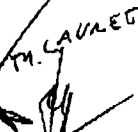

D. FOUQUET

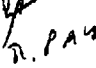
LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE


LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE


D. LAURET


D. BRUN


D. LAURET


D. PAYET


D. BUISSON